

Toucher au secret professionnel des assistants sociaux? Sur le terrain, ça passe mal (Témoignages)

Abonnés Annick Hovine Publié le mardi 21 mars 2017 à 13h54 - Mis à jour le mardi 21 mars 2017 à 14h11



Les opposants à la proposition de loi N-VA qui veut "alléger" l'obligation du secret professionnel se mobilisent. Les réactions des travailleurs sociaux sont hostiles. Et unanimes. "Sous prétexte de faciliter la lutte antiterroriste, on sape le travail social", dénoncent-ils.

Repères

En février 2016. Après les attentats de Paris mais avant ceux de Bruxelles, la députée Valérie Van Peel (N-VA) déposait un [texte](#) visant à limiter le secret professionnel des travailleurs sociaux.

Résumé. *"Cette proposition de loi vise à contraindre les institutions de sécurité sociale et leur personnel à communiquer des renseignements au sujet des personnes qui font l'objet d'une enquête concernant des infractions terroristes au procureur du Roi qui mène cette enquête et qui en fait la demande. Les auteurs estiment que le secret professionnel ne s'applique pas en l'espèce."*

Sandrine, assistante sociale : "On sous-entend qu'on protégerait des candidats au djihad. C'est n'importe quoi !"

On est des assistants sociaux, "pas des flics !", ni "des collabos" ou "des balances". Dénoncer les gens, "ce n'est pas notre boulot !". Sur le terrain, [la proposition de loi](#) N-VA qui veut obliger les travailleurs sociaux à signaler les usagers des CPAS susceptibles de commettre des infractions terroristes, passe mal. Très mal. Les professionnels des Centres publics d'action sociale que nous avons rencontrés sont tous hostiles à ce texte qui entaille le secret professionnel. Unaniment. Qu'ils soient de Molenbeek, d'Anderlecht, de Schaerbeek, de Charleroi, de Liège ou d'ailleurs en Wallonie. "Sous couvert de débusquer des djihadistes, on attaque le travail social lui-même. En touchant au secret professionnel, on s'en prend à une base de ce travail : la confiance à installer avec les bénéficiaires", accuse cette assistante sociale. Elle travaille depuis plus de cinq ans dans un CPAS bruxellois. Elle ne peut pas s'exprimer officiellement. On l'appellera Sandrine.

"L'esprit empoisonné"

"Depuis les attentats de Bruxelles, le travail a changé. On est devenu paranoïaque par rapport à la radicalisation. Cela amène à la stigmatisation d'une religion : l'islam", juge la jeune femme. Cela instille aussi un mauvais climat entre les assistants sociaux qui finissent par se poser des questions sur untel ou unetelle. "Comme si on nous avait empoisonné l'esprit et mis des amalgames dans la tête."

Sandrine fait des visites domiciliaires dans le cadre des enquêtes sociales préalables à l'obtention du revenu d'intégration sociale (RIS). *Les personnes en situation précaire sont souvent en rupture avec les institutions, observe-t-elle. Le CPAS est alors la dernière bouée à laquelle se raccrocher. "Mais je vois les gens vingt minutes. On n'a pas vraiment le temps de faire de l'accompagnement : il y a trop de dossiers, trop de travail administratif."*

Alors, demander en plus aux travailleurs sociaux de traquer les éventuels candidats au djihad, "c'est être complètement à côté de la plaque", dit-elle. "On sous-entend qu'on protégerait les terroristes. C'est n'importe quoi ! Si, au cours d'une visite à domicile, je vois une kalachnikov, je serai la première en danger. Je serai la première à détalé."

L'an dernier, un homme a proféré des menaces au CPAS, en lançant une phrase du genre : "Je suis avec Daech : je vais me faire exploser si vous ne me donnez pas l'aide sociale." Pas le genre de choses à dire à Bruxelles deux jours après l'arrestation très médiatisée de Salah Abdeslam. "Il voulait mettre la pression pour obtenir son RIS." L'incident a été relayé auprès de la hiérarchie du CPAS.

Secrets de famille

"C'est le seul cas concret auquel on a été confronté. On n'a pas attendu la loi pour briser le secret professionnel ! On peut déjà le faire, bien sûr, s'il y a un danger. En tant que citoyenne, comment garderais-je un secret tel que celui-là ? C'est de la folie. Cela n'a pas de sens. C'est du fantasme."

La jeune femme se demande aussi quel type d'informations importantes elle pourrait donner aux policiers. "La seule fois où on a su qu'une jeune fille était radicalisée, c'est parce qu'elle avait été en prison. Elle s'était mariée avec un homme qui était parti en Syrie. Mais ça, la police le savait avant nous !"

Derrière le secret professionnel, il n'y a pas de secrets d'Etat mais, *"dans 99 % des cas"* des histoires de familles : maltraitance, négligence vis-à-vis des enfants, violence conjugale..., ajoute Mehdi (prénom d'emprunt), qui travaille dans le service d'insertion sociale d'un CPAS bruxellois. Dans cette commune à mauvaise réputation en termes de radicalisme, il suit une septantaine de dossiers. Il rencontre les personnes dans son bureau ou sur les lieux de stage.

"En cas de risque grave et réel, je dois déjà avertir ma supérieure. Mais, franchement, vous croyez vraiment qu'un usager va se confier à son assistant social en disant : 'C'est décidé, je vais faire sauter la Bourse' ? A moins d'avoir un grave problème mental, cela n'a pas de sens."

Sinon, à quoi reconnaît-on une personne radicalisée ? Quels sont ces "indices sérieux" d'une infraction terroriste ? *"Est-ce la longueur de la barbe ? Quelqu'un qui ne s'habille pas à l'européenne ? Ou qui parle arabe ? J'aimerais bien que quelqu'un me dise !"*

L'assistant social qui s'exprime a pourtant suivi une formation sur la radicalisation proposée par le CPAS qui l'emploie. *"Un gars est venu nous expliquer que les personnes concernées se renferment, n'ont plus de vie sociale, changent d'habitudes vestimentaires... Mais c'est tellement large ! Quand on se retrouve dans une situation précaire, il arrive qu'on se coupe de contacts sociaux. C'est tout à fait compréhensible. Mais est-ce répréhensible ? Et nous, comment peut-on faire la différence ?"*

Il décèle un autre risque, en cas de dénonciation erronée. *"Que va-t-il se passer si on se trompe, si on désigne quelqu'un qui n'a rien à voir avec le terrorisme ou la violence ?"*

La règle et l'exception

Mehdi se méfie de la loi en gestation qui amènera, selon lui, à *"un flicage généralisé"*. *"Les policiers sont là pour enquêter. Chacun son job. La délation active, ce n'est pas notre métier. Si on applique cette loi, la levée du secret professionnel deviendra la règle, alors qu'aujourd'hui, c'est l'exception. Et ça, c'est grave !"*

Sandrine renchérit : *"On rencontre plein de femmes qui mettent un voile, sans être pour autant violentes. Et si monsieur porte une barbe, cela veut-il dire qu'il est louche ? C'est le travail de la police de voir s'ils sont dans un schéma de radicalisation qui mènerait à des actes terroristes."*

Dans sa pratique, Mehdi n' a jamais eu en face de lui un bénéficiaire dont l'attitude lui paraissait suspecte. *"Si quelqu'un vous dit : 'J'en ai marre, je vais faire péter quelque chose', on n'attendra pas qu'il y ait des morts pour agir. On peut déjà invoquer un intérêt supérieur pour se délier du secret professionnel : on n'a pas besoin d'une nouvelle loi !"*

"Cette loi est absurde"

Assistante sociale dans un dispositif d'urgence sociale lié à un CPAS wallon, Valérie (c'est un pseudo) embraie : *"Cette loi est absurde. Qui viendrait m'annoncer qu'il a décidé de déposer une bombe à la gare ?"* Bien avant les attentats du 22 mars 2016, il y a 6 ou 7 ans, les travailleurs de ce CPAS s'étaient inquiétés du changement d'un usager qui avait commencé à s'habiller différemment, à devenir très religieux, à lire le Coran, à tenir des propos étranges... *"On le tenait à l'œil. On se demandait s'il avait un souci de santé mentale ou s'il s'était*

raccroché à un groupuscule. On avait prévenu le centre d'accueil de jour, dans le cadre du secret partagé. On était au taquet : on ne fermait pas les yeux ! Mais il a disparu dans la nature."

Ce qui gêne l'assistante sociale, ce sont les contours flous de la nouvelle loi dont l'application dépendra pour une grande part de la subjectivité des travailleurs sociaux. A partir de quand devront-ils prendre l'initiative de lever le secret ? Et jusqu'où ira-t-on ? *"Va-t-on bientôt nous demander de fouiller les bénéficiaires ? On ne peut pas se substituer aux forces de police ! Chez moi, les trois quarts de ceux qui vivent dans un squat portent un couteau. On travaille en connaissance de cause et on partage ce secret avec les collègues du réseau. Mais il n'est pas question de l'étaler à tout va."*

Valérie insiste : *"Où cela va-t-il s'arrêter ?"* Début février, à la Chambre, le ministre de l'intégration sociale, Willy Borsus (MR), avait annoncé son intention d'élargir, à terme, les possibilités de levée du secret professionnel à d'autres infractions graves, en plus du terrorisme. *"Cette loi ne va rien apporter mais elle fera des dégâts au niveau du travail social en renforçant la méfiance", assène Sandrine . "On voit très bien où ils veulent en venir. Après nous, ce seront les infirmiers, les médecins, les avocats..."*

A la Chambre: branle-bas de combat contre la proposition

Accord en commission ... La commission temporaire "Lutte contre le terrorisme" a adopté vendredi 3 février, majorité (MR, N-VA, Open VLD et CD&V), rejointe par le CDH, contre PS et SP.A la proposition de loi de la N-VA Valérie Van Peel qui imposera aux travailleurs sociaux de fournir au procureur du Roi les renseignements administratifs jugés nécessaires à une enquête terroriste et à signaler des informations dignes de constituer des indices sérieux d'une infraction terroriste.

... pas en plénière. La Chambre devait le voter le jeudi 16 février en séance plénière. Mais l'opposition a déposé une série d'amendements et a pu réunir suffisamment de députés pour obtenir leur examen par le Conseil d'Etat, à la grande colère de la N-VA. Plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées le jour même devant le Palais de justice de Bruxelles pour protester. Une mobilisation initiée par le mouvement "École en colère" et le réseau wallon de lutte contre la pauvreté avec le soutien de nombreuses associations, de syndicats, de plusieurs écoles sociales et de la Ligue des droits de l'Homme. L'avis de Conseil d'Etat reviendra après Pâques. Le texte devra alors retourner en commission.